

SAINT-GEORGES D'OLÉRON

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Depuis la loi n° 92-1995 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite loi "ATR", la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

En vertu de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi "NOTRe", le DOB s'effectue désormais sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le contenu exact du ROB a été précisé par décret n° 2016-841 du 26 juin 2016. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site de la collectivité. Il est à noter que ce débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre en être pris acte par une délibération spécifique.



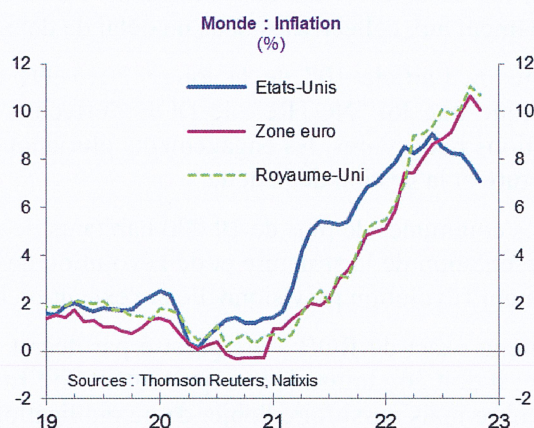
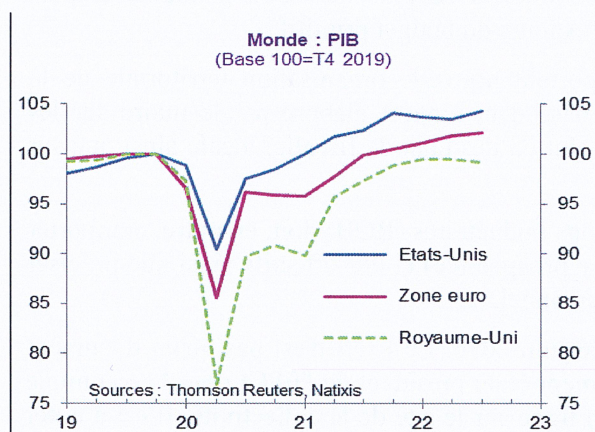
017-211703376-20230228-2023022812711-DE

1- Le Monde : ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

Publié le 01/03/2023

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande, l'offre étant contrainte à court-terme dès lors que sa faiblesse résulte de pénuries énergétiques. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent. En zone Euro, le Produit Intérieur Brut (PIB) a ainsi ralenti à +0,3% T/T (T trimestre) au T3 après +0,8% au T2.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6% en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2% en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint un pic de 11,1% en octobre, le Brexit s'ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques. Aux États-Unis, où la Réserve fédérale a relevé 7 fois le taux des fonds fédéraux depuis mars 2022, l'inflation s'est infléchi en juillet, refluant de 9,1% en juin à 6,5% en décembre. Mais jusqu'ici, les prix des composantes sous-jacentes n'ont toujours pas montré de signe de ralentissement. En conséquence, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) est toujours en hausse atteignant 5,7% aux États-Unis et 6,9% en zone Euro en décembre ou encore 6,3% au Royaume-Uni en novembre. Conjugué à un environnement macro-financier mondial incertain, le durcissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale a participé à la forte appréciation du dollar américain en 2022. Enfin, la Chine termine l'année avec l'abandon de sa stratégie « zéro covid » début décembre. D'autant qu'après un T2 moribond (0,4% en glissement annuel), le rebond de croissance enregistré au T3 (3,6% en glissement annuel) reposait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté.



1-2 Zone euro : une année marquée par la crise énergétique

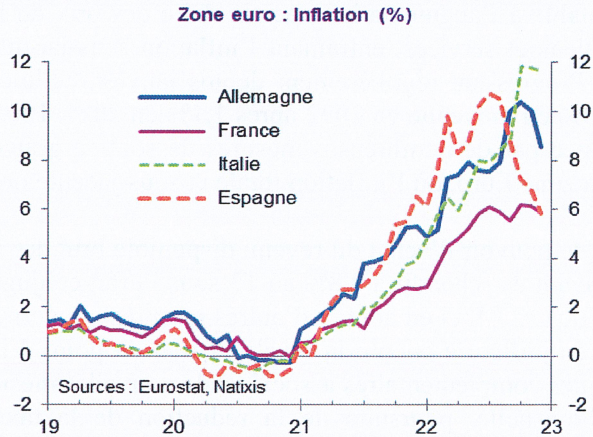
La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement coûteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti de 0,8% T/T au T2 à 0,3% au T3. Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise au T3 tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente. En dépit d'indices de confiance très dégradés en lien avec l'enlisement de la guerre en Ukraine, les ménages ont pu puiser dans leur épargne pour contrer la perte de revenu disponible brut réel, leur taux d'épargne revenant à leur niveau pré pandémique de 13,2% au T3. Depuis, l'évolution des indicateurs avancés fin 2022 confirme la tendance de ralentissement de l'activité attendue fin 2022.

Jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE a débuté la remontée de ses taux en juillet avec une première hausse de 50 points de base suivie de deux hausses de 75 points de base en septembre et octobre et une quatrième hausse de 50 points de base en décembre. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi dans la fourchette 2% - 2,75%. Jusqu'ici la détérioration des capacités de financement en zone Euro a été particulièrement visible au niveau des pays périphériques, notamment en Grèce et en Italie où le *spread*¹ sur l'obligation souveraine à 10 ans avec l'Allemagne s'est tendu vers 250 points de base au T3 avant de se replier vers 215 points de base. Fin 2022, suite aux révisions haussières de ses prévisions d'inflation, le

AR Prefecture
 017 211 90 35 78
 Reçu quantitatif en mars 2023
 Publié le 01/03/2023
 jusqu'à la fin du P2

ton de la BCE est cadré avec l'annonce de probables prolongements tant du cycle haussier des taux que de la durée de son resserrement monétaire. Enfin, côté bilan, la BCE débutera son *Quantitative Tightening* (resserrement quantitatif) en mars 2023 en ne réinvestissant pas l'équivalent de 15 milliards € par mois de titres arrivant à maturité

¹Le spread de financement ou d'une obligation représente l'écart de rendement actuariel entre une obligation et le rendement d'un emprunt non risqué pour une même durée.

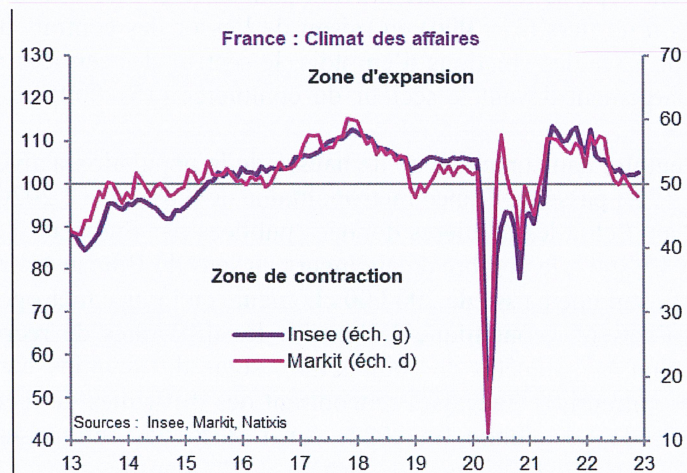


1-3 France : une croissance jusqu'ici résiliente

Comparé aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Après un recul de 0,2% T/T au T1, l'activité économique a rebondi à 0,5% au T2 avant de ralentir au T3 à 0,2% T/T. La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au T2 (+0,4 T/T après une chute de 1,2% au T1) a fini par légèrement reculer au T3 (-0,1% T/T) dans un contexte d'inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9% et 5,6% en rythme annualisé), l'inflation est en effet repartie à la hausse en octobre à 6,2% dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre (5,9%) en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En moyenne, l'inflation française a été de 5,2% en 2022 après 1,6% en 2021. Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants...) adoptées par le gouvernement français, la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9% enregistrée en moyenne en zone Euro.

Au T3, la croissance française a été portée par l'investissement qui a nettement accéléré pour atteindre 1,7% T/T après deux trimestres à 0,5%. Cette dynamique est largement due aux investissements d'entreprises non financières qui ont bondi de 0,9% au T2 à 3,1% au T3 sous l'effet d'un rebond d'achats de véhicules. Les investissements des ménages, immédiatement affectés par le durcissement des conditions financières, ont eux reculé de 0,7% après avoir été atones au T2. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été négative (-0,5 point après -0,2 point au T2) tandis que celle des variations de stock s'est révélée à nouveau positive (+0,3 point après +0,4 point au T2).

Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2,5% en moyenne en 2022.



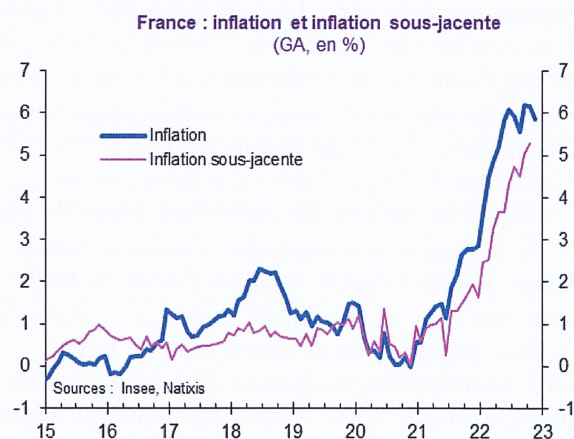
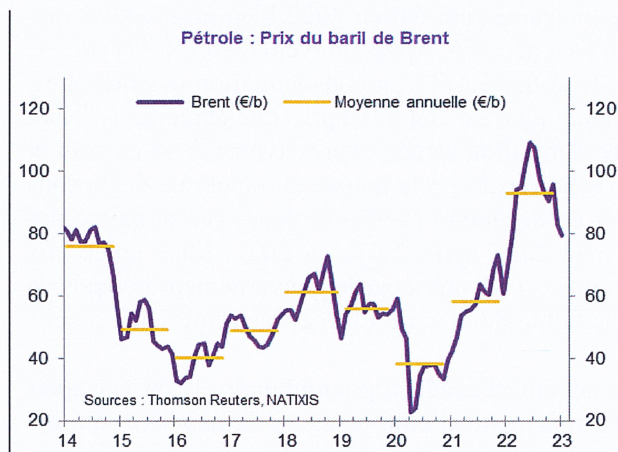
1-4 France : plus faible poussée inflationniste de la zone Euro

017-211703376-20230228-2023022812711-DE

Reçu le 01/03/2023
Publié le 01/03/2023

A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2% dès le T3 2021. La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entraînant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage. Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3% en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8% en moyenne en 2022 après 1,1% en 2021. Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses mesures de soutien gouvernementales, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro, où l'inflation totale et sous-jacente ont atteint respectivement 8,4% et 6,9% en moyenne en 2022.

Confronté à la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages français s'est replié de 1,8% T/T au T1 et 1% au T2 2022 avant de rebondir à 0,8% au T3 sous l'effet conjugué des renégociations d'accords salariaux, de la revalorisation du Smic (+2,01%) en août et d'autres mesures gouvernementales telles que la prime de partage de la valeur mise en place en juillet ou encore la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique. La revalorisation des retraites complémentaires associée à de nouvelles mesures de soutien introduites au T4 (suppression de la redevance audiovisuelle, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel, etc.) devrait à nouveau soutenir le pouvoir d'achat au T4, de sorte que la perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année devrait rester relativement limitée (inférieure à 1% en 2022).



1-5 France : un marché du travail sous tension

Depuis 2021, le dynamisme du marché du travail ne cesse pas de surprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. L'emploi a en effet progressé de 3,9% entre fin 2019 et le T3 2022 tandis que le PIB ne progressait que de 1,1%. Si le rythme des créations d'emplois en 2022 a décéléré de moitié, en moyenne, par rapport à 2021, il est demeuré stable à 0,4% T/T sur les trois premiers trimestres de 2022. Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité, industrie incluse, avaient dépassé leur niveau d'avant pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis fin 2019, dont près d'un tiers (315 000) en raison de l'essor des contrats d'apprentissage. Au sein des services marchands à l'origine de 73% des créations d'emplois, le secteur des services aux entreprises a été le plus créateur d'emplois (324 000), largement devant le secteur du commerce (151 000) ou celui de l'information et la communication (110 000).

Profitant des fortes créations d'emploi dans un contexte de hausse de la population active, le taux de chômage recule globalement depuis le T4 2020. Il est passé en France métropolitaine de 8,8% au T2 2020 à 7,1% au T3 2022, niveau où il est quasi stable depuis un an. Selon les dernières données publiées par Eurostat, il serait en baisse au T4 2022, atteignant 7% en novembre. Au T3 2022, le nombre de chômeurs au sens du Bureau International du Travail s'élevait à 2,2 millions contre 2,4 fin 2019, soit une baisse de 200 000 chômeurs en France métropolitaine.

En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché du travail. Au contraire, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement atteint des niveaux records dans les grands secteurs de l'économie fin 2022. Ainsi, 83% des entreprises de la construction étaient concernées en octobre 2022, 65% dans l'industrie manufacturière et 62% dans les services.

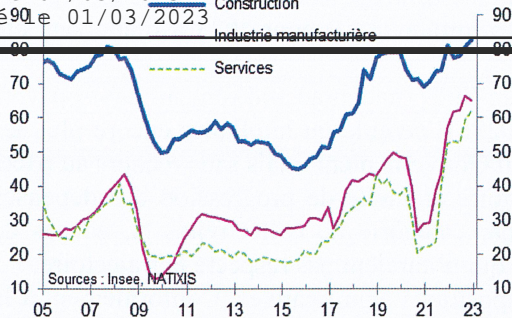
AR Prefecture

France : Difficultés de recrutement

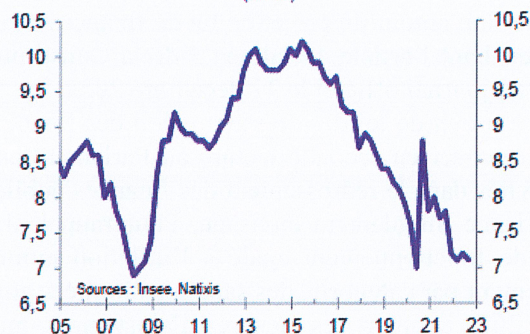
017-211703376-20230220-2023022812711-DE

Reçu le 01/03/2023

Publié le 01/03/2023



France métropolitaine : Taux de chômage (en %)

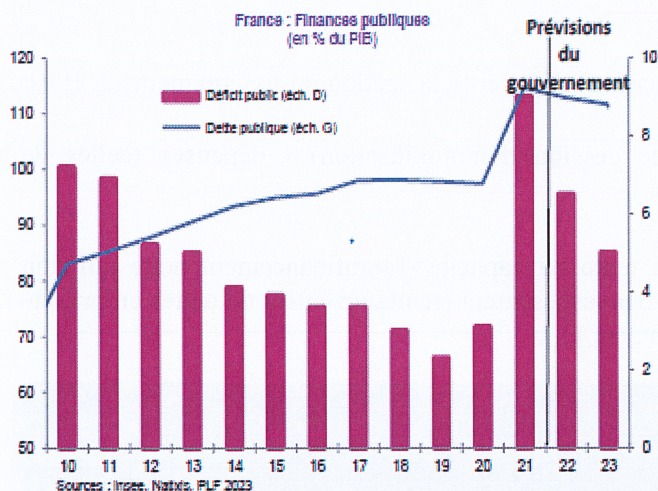


1-6 France : la crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques

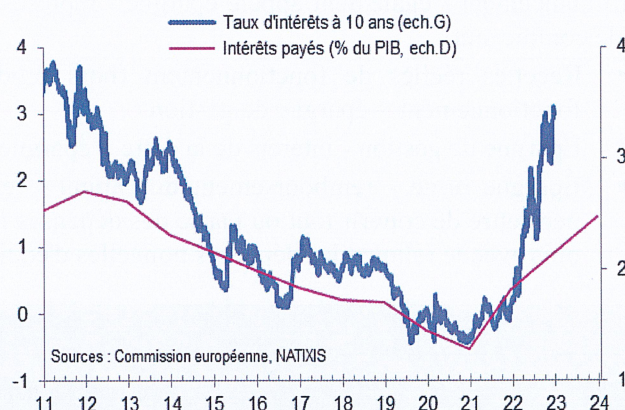
Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9% en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5% en 2022, après 6,5% en 2021. La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6% du PIB contre 112,8% en 2021 selon la loi de finances pour 2023.

Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5% du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2% du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9%.

La hausse progressive des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne associée au ralentissement économique à l'œuvre devraient peser sur les finances publiques. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.



Evolution du taux d'intérêt à 10 ans et intérêts payés



Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

		2021	2022p	2023p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5,0	-5,0
Dette publique	% du PIB	112,8	111,6	111,2
Ratio de dépense publique	% du PIB	58,4	57,7	56,9
Taux de prélèvements obligatoires	% du PIB	44,3	45,2	44,9
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0

Sources : PLF 2023, Natixis

1-7 Les principales mesures relatives aux collectivités locales de la loi de finances pour 2023

017-211703376-20230228-2023022812711-DE

La discussion autour du projet de loi de finances a amené le Gouvernement à engager sa responsabilité à cinq reprises en déclenchant l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. La loi de finances initiale (LFI) pour 2023 a finalement été publiée au journal officiel le 31 décembre 2022.

Quant au projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, aucun accord n'ayant été trouvé, il devrait repasser en seconde lecture au Parlement au premier semestre 2023. Il semble qu'impliquer encore plus les collectivités dans le redressement des finances publiques reste l'objectif du Gouvernement, mais sans recours au pacte de confiance initialement envisagé. Pour rappel, il prévoyait une trajectoire annuelle de progression des dépenses réelles de fonctionnement égale à l'inflation moins 0,5%, avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement par catégorie, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire.

La LFI 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives. Conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est supprimée mais en deux temps, afin de financer le bouclier tarifaire. Les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute cette ressource dès 2023 passent par l'attribution d'une fraction de TVA.

Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités : augmenté à deux milliards € d'argent frais, le texte adopté limite son application à 2023.

Puis, une première depuis treize ans : l'augmentation - nominale - de la DGF de 320 millions € sur un total de 26,9 milliards €.

Face à l'inflation qui impacte fortement les budgets des collectivités, la loi met en place un filet de sécurité centré sur les dépenses énergétiques, un bouclier tarifaire et un amortisseur sur les tarifs de l'électricité.

Dans un contexte restant fragile et incertain, ces mesures nécessaires seront-elles suffisantes pour maintenir l'investissement indispensable des collectivités ? Rien n'est moins sûr...

Sources : Caisse d'Épargne DOB 2023 janvier 2023

II- LA SITUATION COMMUNALE : ANALYSE RÉTROSPECTIVE (2020-2022)

2-1 Un niveau d'autofinancement satisfaisant

L'autofinancement - également appelé épargne - représente l'excédent dégagé de la section de fonctionnement. Il est calculé comme suit :

- Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) - dépenses réelles de fonctionnement = épargne de gestion
- Épargne de gestion - intérêts de la dette = épargne brute
- Épargne brute - remboursement du capital = épargne nette ou capacité d'autofinancement nette qui doit permettre de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursement de dettes en priorité puis avec le reliquat les dépenses nouvelles d'équipement, etc.).

AUTOFINANCEMENT • Excédent brut de fonctionnement • Capacité d'autofinancement (CAF) • CAF nette du remboursement en capital des emprunts	En milliers d'€	€ par habitant	Moyenne de la strate
2020	1179	312	217
	1096	290	198
	911	241	120
2021	1183	312	211
	894	236	197
	599	158	121
2022	1362	359	NR
	1266	333	
	916	221	

Sources : DGFIP et CA 2022

NR : non renseigné

► **Conclusion : La CAF nette de remboursement des dettes bancaires après avoir diminué en 2021 en raison du remboursement des emprunts réalisés en 2020, repart à la hausse permettant ainsi une épargne plus importante disponible pour l'équipement.**

2-2 Un recours à l'emprunt mesuré

017211703376-20230228-2023022812711-DE
 Reçu le 01/03/2023
 Publiée le 02/03/2023

Pour financer ses actions, la commune a souscrit sur cette période deux prêts : un de 2 000 000 € dont les fonds ont été versés en octobre 2020 au taux de 0,95% sur 25 ans, et un autre de 1 500 000 € au taux de 0,50% + 0,60 (soit un taux de 1,10 % à l'origine et d'aujourd'hui avec l'augmentation du taux du livret A) sur 35 ans dont les fonds ont été encaissés en décembre 2020. En ce non compris les prêts sans intérêts d'une durée maximum de 5 ans proposés par le SDEER pour le remboursement des participations communales aux travaux d'extension d'éclairage public, dont les montants sont peu significatifs et varient d'une année sur l'autre en fonction des opérations engagées (cf. infra, 3-1-3 « Structure et gestion de la dette du budget principal », p.16 à 18).

ENDETTEMENT	En milliers d'€	€ par habitant	Moyenne de la strate
. Encours de la dette au 31/12/N			
. Annuité de la dette			
2020	6 125	1623	728
	262	69	97
2021	5 868	1547	717
	388	102	93
2022	5477	1455	NR
	390	102	

Sources : DGFIP et CA 2022

NR : non renseigné

► **Conclusion : L'encours de la dette par habitant au 31 décembre 2022 sera de 1 455 € contre 731 € environ pour celui de la moyenne de la strate. L'annuité de la dette par habitant sera de 102 €. Le poids de la dette en nombre d'années de recettes courantes de fonctionnement sera, quant à lui, de 0,71 an pour la commune contre 0,70 an pour la moyenne nationale de la strate.**

2-3 Une pression fiscale toujours contenue

Durant cette même période, la commune a eu recours à une augmentation raisonnée des taux de sa fiscalité locale comme le montre le tableau ci-dessous :

Taxes	Taux voté (%) 2020	Taux voté (%) 2021	Taux voté (%) 2022	Évolution totale sur la période 2020-2022	Taux moyen de la strate ¹
Habitation	8,70	0 ²	0 ²		
Évolution % annuelle/N-1	0	0	0		
Foncier bâti	22,71	44,21 ³	45,54		37,38
Évolution % annuelle/N-1	0	0	+ 3,00 %	+3,00 %	
Foncier Non Bâti	51,86	51,86	53,42		49,10
Évolution % annuelle/N-1	0	0	+3,00 %	+3,00 %	

Sources : DGFIP

¹Chiffres 2021

² À la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022.

Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté.

³ Le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes en 2021 supposait que celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental 2020 de la TFPB égal à 21,50% en Charente-Maritime. Le taux « rebasé » de 2021 était donc égal au taux 2020 de la commune (22,71%) augmenté du taux 2020 du département (21,50%).

Et ce grâce à des bases d'impositions dynamiques (cf. tableau infra) :

Bases d'impositions ¹	Années		
	2020	2021	2022
Habitation	16 604 000		
Foncier Bâti	10 679 845	10 650 335	11 085 000
Foncier Non Bâti	233 639	233 966	247 800

Sources : états n° 1259 COM fournis par les services fiscaux

Bases effectives de 2020 à 2021 - Bases prévisionnelles pour 2022

Dormant des produits en constante augmentation sauf en 2021 pour la taxe d'habitation (cf. infra) :

Produits	Années		
	2020	2021	2022
Taxe d'Habitation	1 444 548 ¹	1 000 749 ²	1 051 041 ²
Foncier Bâti	2 423 611	4 694 660	5 048 109
Foncier Non Bâti	120 419	121 145	132 375
Total	3 988 578	4 082 535³	5 180 484

¹ Afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir des collectivités sur le vote des taux de la taxe d'habitation depuis 2020, le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale est désormais calculé en excluant le produit prévisionnel de la taxe d'habitation (1 444 548 € en 2020, 1 000 749 € en 2021 et 1 051 041 € en 2022). Toutefois pour une meilleure compréhension les chiffres totaux indiqués ci-dessus incluent néanmoins ceux-ci.

³ Depuis 2021 les taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) du département et de la commune sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Ce transfert du taux départemental de TFB aux communes entraînant la perception d'un produit supplémentaire de TFB qui ne coïncide jamais à l'euro près au montant de la TH perdue, des communes peuvent être sur compensées en récupérant plus de TFB qu'elles n'ont perdu de TH, et d'autres communes peuvent au contraire être sous compensées. La situation de sur ou de sous compensation est ainsi corrigée à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur amené à garantir à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

Ainsi le montant total prévisionnel 2022 de 5 180 484 € au titre de la fiscalité directe locale résulte du produit attendu des taxes à taux votés (TFB et TFNB) pour 4 422 194 €, des ressources fiscales indépendantes des taux votés (Taxe d'Habitation) pour 1 051 041 €, des allocations compensatrices pour 25 646 €, et d'une contribution de sur compensation à déduire de 1 834 977 € (4 422 194 + 1 051 041 + 25 646 - 1 834 977 = 5 180 484 €).

► **Conclusion : la commune dispose de bases importantes mais le poids de la fiscalité par habitant étant supérieure à la moyenne de la strate 1170 € c/ 470 € (cf. ratio "produit des impositions directes/population" - source CA 2022) en dépit de taux inférieurs sauf sur le foncier bâti, les marges de manœuvre sont limitées en matière fiscale.**

2-4 Une structure de la dette sans risque

Pour une dette nominale de 7 679 075 €, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 sera de 5 522 408 € (5 832 812 € en 2022) et ce, pour une annuité totale d'exercice à régler sur 2023 de 416 181 € (411 093 € en 2022) dont 315 524 € en capital (325 951 € en 2022) et 100 657 € en charges d'intérêt (86 142 € en 2022).

Elle est répartie auprès de 3 prêteurs institutionnels (caisse d'épargne, crédit agricole, caisse des dépôts et consignations « Banque des territoires »), les produits souscrits relevant de la catégorie A1 suivant la typologie de la circulaire interministérielle sur les produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics (produits les plus simples à risque faible : taux fixe ou taux variable simple de type Euribor + marge).

Pour rappel l'emprunt de 1 500 000 € signé avec la caisse des dépôts et consignations (banque des territoires) est un emprunt dont le taux d'intérêt est fixé à 0,60% + le taux du livret A. Au 1^{er} février 2023 le taux du livret passe à 3%, le taux d'intérêt de cet emprunt passera donc à 3,60 % contre 1,10 % à l'origine.

Cf. tableau ci-dessous :

Organismes prêteurs	Montant emprunté à l'origine	Capital restant dû au 1.01.2023	Durée résiduelle en années	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice	
				Niveau	Type Index	Capital	Charges d'intérêts
Caisse d'épargne	1 400 000	306 348	5 (→02.2028)	4,03	Fixe	51 058	12 517
Crédit agricole	700 000	279 782	4 (→12.2027)	3,90	Fixe Euribor	51 699	10 161
Crédit agricole	2 000 000	1 601 697	15(→05.2038)	1,53	Fixe	92 290	23 978
Crédit agricole	2 000 000	1 856 874	22(→10.2045)	0,95	Fixe	72 588	17 382
Caisse des dépôts et consignations	1 500 000	1 432 487	33(→12.2055)	3,60 (Tx Livret A + 0,60)	Variable Euribor	27 946	36 618
SDEER	12 058	12 058	4 (→06.2026)	0,00	Fixe	3 015	
SDEER	40 584	24 350	3 (→06.2025)	0,00	Fixe	8 117	
SDEER	26 433	8 811	1 (→09.2023)	0,00	Fixe	8 811	

Remarque préalable : Le passage à la M57 entraîne un amortissement au prorata temporis impliquant donc une hausse de la dotation aux amortissements qui devra comprendre l'amortissement régulier des biens acquis au 31 décembre 2022 plus l'amortissement des acquisitions 2023.

3-1-1 La section d'exploitation

3-1-1-1 Les dépenses d'exploitation envisagées :

L'évaluation prévisionnelle des postes de charges se présente par ordre d'importance comme suit avec :

✓ *Les charges de personnel et frais assimilés* (chapitre 012) :

Elles demeurent le poste de dépenses structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la commune, et sa maîtrise de l'évolution est une des clefs de son équilibre. Nonobstant l'effet "GVT" (glissement-vieillesse-technicité) qui augmente mécaniquement la masse salariale avec les progressions de carrière des agents et le reclassement indiciaire des agents de catégorie C qui représentent près de 90 % des effectifs communaux, il devra être tenu compte cette année de l'augmentation de 3,5% du point d'indice des agents de la fonction publique sur l'année complète, de la nomination d'un ingénieur territorial (fonctionnaire de catégorie A) pour la direction des services techniques, du recrutement à venir de 2 nouveaux agents pour la police et le secrétariat des services techniques et du recours à plus de saisonniers (+3) pour pouvoir assurer le nettoyage des marchés jusqu'alors confié à une entreprise extérieure.

C'est pourquoi il est envisagé une hausse de l'inscription budgétaire de + 5,7 % par rapport à celle de 2022 (2 854 212 €) pour une réalisation constatée au compte administratif (CA) 2022 de 2 826 593 €, ce qui la porterait ainsi à hauteur de **3 016 500 €**, soit un ratio de 45,05 % en ce qui concerne les dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement! (la moyenne nationale de la strate des communes de 3 500 à moins de 5 000 habitants étant en 2021 de 54,37 %, source DGCL).

¹Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité : c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme quelle que soit la population de la collectivité.

Récapitulatif	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1) en 2022	Réalisation CA 2022	Prévision DOB 2023
Charges de personnel et frais assimilés	2 854 212	2 826 593	3 016 500

✓ *Les charges à caractère général* (chapitre 011)

Elles constituent le 2^{ème} poste des dépenses d'exploitation du budget communal.

Liées au bon fonctionnement des services, elles sont particulièrement impactées cette année par un contexte inflationniste sans précédent (+5,2 % en 2022) avec la hausse considérable des prix de l'énergie, des carburants ou encore des denrées alimentaires. Viennent s'y ajouter les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations et équipements divers qui obligent à des abonnements multiples et des contrats chers et nombreux, l'indexation des primes des contrats d'assurance, les frais d'honoraires des avocats pour la défense des intérêts de la collectivité dans des contentieux toujours nombreux, etc.

En la matière l'objectif est toujours le même : tenter de contenir ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de qualité de prestations et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion dans tous les domaines.

Ceci étant, une hausse de 1,3% est à prévoir.

Les récents arbitrages tendent ainsi à les programmer à hauteur de **2 450 276 €** pour 2023 avec les dépenses :

- d'énergie pour 500 000 € (+ 220 000 €),
- d'eau et d'assainissement pour 110 000 € (+ 34 000 €),
- de combustibles pour 80 000 € (=),
- de carburants pour 60 000 € (=),
- d'alimentation pour 160 000 € (- 10 000 €),
- les différentes fournitures :
 - d'entretien et autres pour 210 000 € (=),
 - de petit équipement pour 33 000 € (=),

- de voirie pour 8 000 €),

017-211705976-20230228-2023022812711-DE

Reçu le 01/03/2023

Publié le 01/03/2023

de renouvellement des collections de la médiathèque pour 19 000 € (=),

- d'entretien des voies et réseaux pour 305 000 € (250 000 € pour l'entretien de la voirie (+ 50 000 €) et 55 000 €

(=) d'entretien des réseaux (canalisations, postes de relèvement, algues d'échouage),

- d'entretien des bâtiments pour 31 000 € (- 4 000 €),

- les honoraires (avocats, avoués, géomètres, huissiers, experts, etc.) pour 40 000 € (- 20 000 € avec le levé topographique du site des Prés Valets pour 14 000 € réglé en 2022),

- les frais pour fêtes et cérémonies pour 60 000 € (=),

- les frais d'affranchissement pour 11 000 € (+ 1 000 €) et de télécommunications pour 60 000 € (+ 10 000 €),

- les taxes foncières pour 25 000 € (=),

- les frais de nettoyage des marchés et des locaux en ce compris la vitrerie des différents bâtiments pour 43 176 € (- 43 000 € car les marchés forains saisonniers de plein air de Boyardville et Domino seront désormais nettoyés en régie, seul le marché couvert de Chéray - ouvert à l'année - continuant à être nettoyé par une entreprise en saison et les week-ends d'avant et après saison) ;

- le remboursement à la communauté de communes de l'île d'Oléron des frais de fonctionnement du service intercommunal d'instruction des autorisations du droit des sols et des postes mutualisés de conseillers en énergie ou numérique de proximité et autres préventeur et animateur circuits-courts alimentaires et le remboursement des frais d'hébergement des gendarmes et pompiers saisonniers pour 110 000 € (+ 30 000 €).

Récapitulatif	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1) en 2022	Réalisation CA 2022	Prévision DOB 2023
Charges à caractère général	2 418 157	2 214 710	2 450 276

✓ *Les autres charges de gestion courante* (chapitre 65)

Elles comprennent notamment par ordre d'importance le versement de subventions aux différentes associations et autres organismes (en ce compris le CCAS), et les indemnités des élus sont envisagées à hauteur de **1 023 910 €** (+ 3 % par rapport au BP 2022) pour une réalisation constatée au CA 2022 de 984 443,54 €.

- les subventions au CCAS (établissement public administratif) de 450 000 € (=) et celles aux associations et autres personnes de droit privé qu'il est prévu de continuer à contenir pour une prévision budgétaire 2023 d'environ 73 000 € (=) ;

- les subventions aux établissements public de coopération intercommunale (SIFICES, CIAS, SDV17) pour 170 000 € dont a priori encore plus de 160 000 € rien que pour le SIFICES, à l'ONF (établissement public industriel et commercial) pour les travaux d'entretien touristiques pour 83 000 € (+ 30 000 € en raison du programme voté plus important cette année) ;

- les indemnités des élus à hauteur de 153 000 € (+ 13 000 € compte tenu de la hausse du point d'indice intervenu en juillet 2022).

Rappel : La nomenclature M57 a intégré au chapitre 65 les charges exceptionnelles réglées au chapitre 67 en M14. Ainsi les articles 65888 et 65818 correspondent aux anciens articles 6718 et 678 de la M14 (32 000 € pour 2023).

Récapitulatif	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1) en 2022	Réalisation CA 2022	Prévision DOB 2023
Autres charges de gestion courante	994 454	984 443	1 023 910

✓ *Les charges financières* (chapitre 66) qui concerne principalement le remboursement des intérêts de la dette.

Récapitulatif	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1) en 2022	Réalisation CA 2022	Prévision DOB 2023
Charges financières	95 000	93 259	110 000

✓ *Les atténuations de produits*¹ (chapitre 014) devraient augmenter de 1,2 % cette année pour être programmées à hauteur de **82 810 €** (+ 1 000 €).

¹ Elles correspondent principalement au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC : 47 970 € en 2022) et de l'attribution de compensation versée à la CDCIO suite aux transferts de compétences (31 810 € en 2022 et en 2023).

Créé en 2012, le FPIC constitue un mécanisme de péréquation propre au bloc communal. Il vise à corriger les écarts de richesse et de pression

AR Prefecture
 fiscale entre les territoires qui s'applique aux ensembles intercommunaux, formés d'un EPCI et de ses communes. Certains ensembles peuvent être contributeurs, et d'autres bénéficiaires, ou même être les deux en même temps.

017-211703376-20230228-2023022812711-DE

Reçu le 01/03/2023

Publié le 01/03/2023

Récapitulatif	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1) en 2022	Réalisation CA 2022	Prévision DOB 2023
Atténuations de produits	81 810	80 900	82 810

Resteront à titre marginal :

- ✓ **Les charges spécifiques** (chapitre 67) à une hauteur programmée de **2 000 €** (titres annulés sur exercice antérieur). Les autres charges exceptionnelles autrefois réglées sur ce chapitre sont désormais imputées sur le chapitre 65.
- ✓ **Les dotations aux provisions** (chapitre 68) à hauteur de **10 000 €** (obligation de provisionner les créances dites douteuses, c'est-à-dire susceptibles d'être irrécouvrables).

► **Au final les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter de 3,3 % par rapport aux prévisions 2022 (6 480 833 €) pour s'établir à 6 695 496 €. Avec la dotation aux amortissements¹ (980 000 €) et le virement à la section d'investissement (500 000 €), le total cumulé des dépenses de fonctionnement devrait donc s'établir autour de 8 175 496 € (contre une inscription de 8 100 833 € et une réalisation de 7 357 586,30 € en 2022).**

¹La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire (OOB) qui nécessite l'inscription au budget primitif d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, compte 68 « dotations aux amortissements et provisions » et d'une recette d'un même montant en recettes d'investissements au chapitre 040, compte 28 « amortissements des immobilisations »

La M57 mise en place au 1^{er} janvier 2023 implique un amortissement au prorata temporis entraînant une hausse de la dotation aux amortissements qui devra comprendre l'amortissement régulier des biens acquis au 31 décembre 2022 plus l'amortissement des acquisitions 2023.

État prévisionnel récapitulatif des dépenses d'exploitation par chapitre :

Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1) en 2022	Réalisation CA 2022	Prévision DOB 2023
011	Charges à caractère général	2 418 157	2 214 710	2 450 276
012	Charges de personnel et assimilés	2 854 212	2 826 593	3 016 500
014	Atténuations de produits	81 810	80 900	82 810
65	Autres charges de gestion courante	994 454	984 443	1 023 910
66	Charges financières	95 500	93 260	110 000
67	Charges spécifiques	32 700	3 652	2 000
68	Dotations aux provisions	4 000	4 000	10 000
042	Dotations aux amortissements	920 000	919 692	980 000
023	Virement à la section d'investissement	700 000		500 000
002	Déficit fonctionnement reporté			
Total		8 100 833	7 127 250	8 175 496

3-1-1-2 Les recettes d'exploitation envisagées :

Compte tenu du contexte inflationniste, les ressources de fonctionnement ont été prudemment envisagées en partant des postulats suivants :

- un maintien des concours de l'Etat (DGF notamment),
- une augmentation des produits des impôts directs locaux par l'effet des bases (revalorisation légale des bases d'imposition hors évolutions physiques [constructions nouvelles, changements de destination] de +7,1%¹),
- un maintien des taux d'imposition 2022 de la fiscalité directe locale.

¹ Depuis 2018, le coefficient d'indexation des valeurs locatives n'est plus fixé par le législateur, mais est égal à l'inflation constatée entre l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre N-1 par rapport à novembre N-2.

Pour 2023, il ressort à +7,1%.

Seraient ainsi affectées les crédits suivants aux recettes ci-après qui concernent par ordre d'importance :

- ✓ **Le produit des contributions directes** pour lequel l'hypothèse retenue est celle d'un maintien des taux de fiscalité 2022 (l'état n° 1259 COM n'ayant par ailleurs pas encore été notifié à la collectivité), soit une recette prévisionnelle attendue de **4 784 800 €** pour les taxes foncières, somme à laquelle viendront s'ajouter **639 000 €** au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation liée au volume des transactions immobilières par définition fluctuant (estimation en baisse de 10% selon le projet de loi de finances 2023, soit une baisse de 141 000 € par rapport à 2022 pour une

AR Prefecture
 01721110390/20230228-2023022812711-DE
 Au final, le chapitre 73 « Impôts et Taxes »
 Publié le 01/03/2023

réalisation de 7 100 790 € en 2022), ainsi que les redevances d'occupation du domaine public pour les marchés couverts pour 113 600 €. Au final, le chapitre 73 « Impôts et Taxes » serait abondé à hauteur de 5 538 400 € (+4,32 % par rapport aux prévisions du BP 2022 pour une réalisation constatée au CA 2022 de 5 265 530 €).

Récapitulatif	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1) en 2022	Réalisation CA 2022	Prévision DOB 2023
Impôts et taxes	5 309 194	5 265 530	5 538 400

✓ *Les dotations de l'État* (chapitre 74) attribuées à la commune au titre de la DGF (dotation forfaitaire, dotation nationale de péréquation, dotation de solidarité rurale) et les diverses compensations de l'État.

Un constat : la DGF n'a cessé de diminuer au fil des années et notamment à partir de 2012, la baisse des concours financiers aux collectivités locales et leurs groupements décidés par l'État ayant particulièrement impacté le budget communal ces cinq dernières années (-160 105 € de 2017 à 2022), cf. infra :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF totale (forfaitaire + DSR + DNP) notifiée	1 667 836	1 642 958	1 619 460	1 521 536	1 509 558	1 507 731

Pour 2022, elle devrait - pour la seule dotation forfaitaire - se stabiliser pour un montant évalué à 1 208 000 € (=). Au final, ce poste devrait néanmoins encore baisser cette année (-0,7%).

Récapitulatif	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1) en 2022	Réalisation CA 2022	Prévision DOB 2023
Dotations, subventions et participations	1 603 906	1 609 000	1 592 190

✓ *Les produits du domaine et des services* (chapitre 70) seraient abondés à hauteur de 266 100 € (- 12,8%). Les prévisions de recettes des produits du domaine sont réparties principalement de la façon suivante :

- 24 000 € pour les droits de stationnement perçus par horodateurs,
- 99 000 € pour les redevances d'occupation du domaine public,
- 17 000 € pour les sous-concessions de plages,
- 61 000 € pour les repas de la restauration scolaire (nombre d'enfants scolarisés en baisse),
- 45 000 € de remboursement du CCAS pour les frais de la cuisine centrale,
- 10 000 € pour les charges locatives, et le remboursement par le département des dépenses liées à l'appui technique apporté par la commune dans la gestion des ports de plaisance transférés au département au 1^{er} janvier 2021 (pour mémoire 27 847 € en 2022).

Récapitulatif	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1) en 2022	Réalisation CA 2022	Prévision DOB 2023
Produits du domaine et des services	305 032	283 333	266 100

✓ *Les autres produits de gestion courante* (chapitre 75) qu'il est prévu d'abonder à hauteur de 82 100 € augmenteraient cette année de 39%, compte-tenu de la hausse des tarifs de locations de salle et de certaines recettes comptabilisées au chapitre 77 en M14 désormais encaissées au chapitre 75.

- revenus des immeubles : 38 000 €
- redevances versées par les fermiers et concessionnaire : 35 000 € (déléataire pour la gestion des marchés forains de plein air)

Récapitulatif	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1) en 2022	Réalisation CA 2022	Prévision DOB 2023
Autres produits de gestion courante	59 000	79 660	82 100

✓ *Les atténuations de charges* (chapitre 013) qui représentent les remboursements sur les rémunérations du personnel pour notamment les congés maladies, mais aussi les achats de chèques déjeuners par les agents (prélèvement sur salaires) etc., qu'il est prévu d'abonder cette année qu'à hauteur de 34 000 €.

AR Prefecture

017-21170128-202302	Récapitulatif	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Réalisation CA 2022	Prévision DOB 2023
Reçu le 01/03/2023		en 2022		
Publié le 01/03/2023	Atténuations de charges	39 100	63 012	34 000

A noter enfin à titre résiduel :

✓ *Les produits spécifiques* (chapitre 77). Tout comme le chapitre 67 en dépenses, les recettes exceptionnelles disparaissent en M57. Les chapitres 67 et 77 sont désormais nommés charges ou produits spécifiques. Ce chapitre ne concerne que les mandats annulés sur exercice antérieur et le produit des cessions d'immobilisations. La réalisation des cessions s'effectue sur ce chapitre par l'émission d'un titre à l'article 775 « Produits des cessions d'immobilisations ». Cependant l'ouverture de crédit pour ces mêmes cessions est réalisée en investissement à l'article 024.

Récapitulatif	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1) en 2022	Réalisation CA 2022	Prévision DOB 2023
Produits spécifiques	211 150	452 660 ¹	2 000

¹ Dont 225 000 € de cession de terrains et 4 523 € de vente aux enchères en ligne de biens mobiliers figurant à l'inventaire.

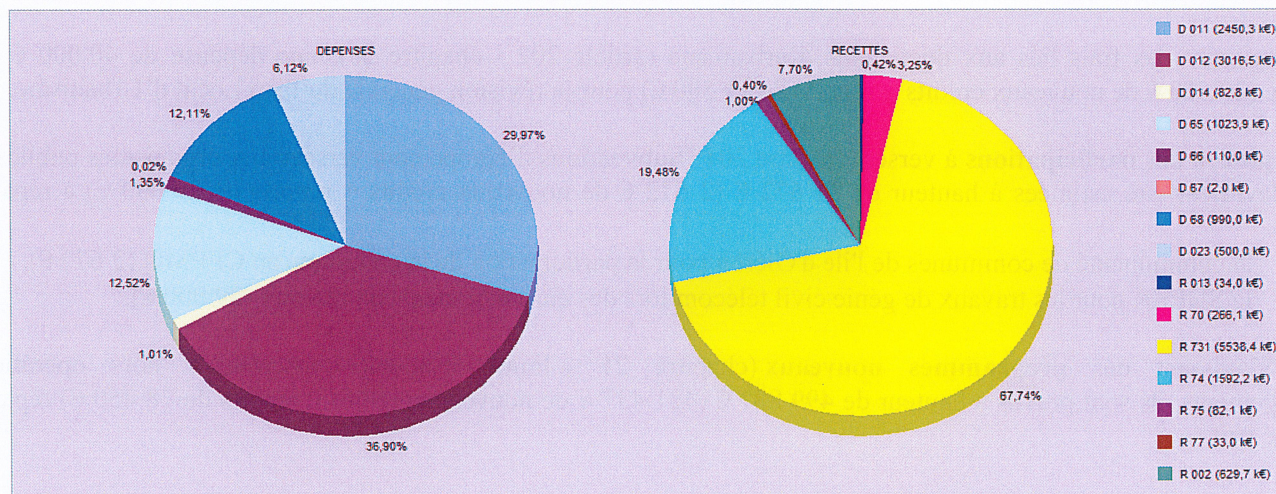
► Au final les recettes réelles de fonctionnement devraient augmenter de 0,8 % par rapport au BP 2022 pour s'établir à 8 144 494 € en ce non compris les opérations d'ordre pour 31 002 € pour un montant total cumulé de recettes de fonctionnement égal aux dépenses soit 8 175 496 €.

Etat récapitulatif des recettes d'exploitation par chapitres :

Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1) en 2022	Réalisation CA 2022	Prévision DOB 2023
013	Atténuations de charges	39 100	63 012	34 000
70	Produits du domaine et des services	305 032	283 333	266 100
73	Impôts et taxes	5 309 194	5 265 530	5 538 400
74	Dotations, subventions et participations	1 603 906	1 609 080	1 592 190
75	Autres produits de gestion courante	59 000	79 660	82 100
77	Produits exceptionnels	211 150	452 660	2 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	530 992	530 992	629 704
78	Reprise sur provision	17 960		
	Total	8 076 334	8 284 267	8 144 494

NB : ce tableau n'intègre pas les opérations d'ordre.

Budget prévisionnel de fonctionnement 2023 :



Dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges a caractere general	2 450 276,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 016 500,00
014	Atténuations de produits	82 810,00
65	Autres charges de gestion courante	1 023 910,00
66	Charges financières	110 000,00
67	Charges spécifiques	2 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	990 000,00
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00
	TOTAL DÉPENSES	8 175 496,00

Recettes prévisionnelles de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	34 000,41
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	266 100,00
731	Impositions directes	5 538 400,00
74	Dotations et participations	1 592 190,00
75	Autres produits de gestion courante	82 100,00
77	Produits spécifiques	33 002,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	629 703,59
	TOTAL RECETTES	8 175 496,00

1-2 La section d'investissement

3-1-2-1 Les dépenses d'investissement envisagées :

Rappel : Une "dépense d'investissement n'est pas vertueuse par principe" mais seulement lorsqu'elle "répond à un besoin collectif, lorsqu'elle est produite avec le souci de l'efficacité et de l'efficience et dès lors que les dépenses de fonctionnement qu'elle entraîne ont été correctement anticipées" dicit la Cour des Comptes.

Comme tous les ans, l'investissement 2023 sera composé d'opérations structurantes (travaux nouveaux et précédemment engagés sur 2022, de programme récurrents (chantiers de voirie, renouvellement d'équipements, etc.) et de projets en phases d'études, hors remboursement du capital des emprunts figurant au chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilés" à hauteur de **327 030 €**.

✓ S'agissant des **études** (chapitre 20 "Immobilisations incorporelles" - article 2031) :

Elles sont envisagées à hauteur de **68 000 €** (28 000 € de nouveaux crédits + reports de 40 000 €) pour les frais d'études d'aménagement de Boyardville et pour l'établissement du schéma communal DECI [Défense Extérieure contre l'Incendie].

✓ S'agissant des frais liés aux documents d'urbanisme (article 202 - chapitre 20), une dépense de 40 000 € est inscrite (20 500 € de nouveaux crédits + reports de 19 500 €) pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

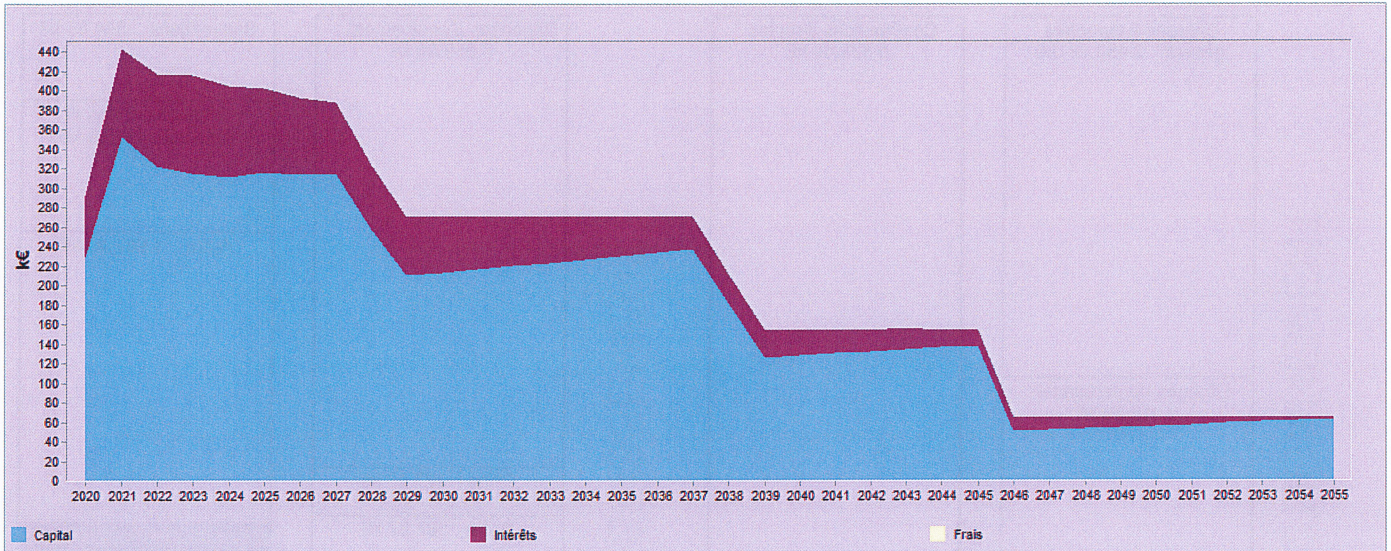
✓ S'agissant des **participations** à verser (chapitre 204 "Subventions d'équipement versées aux organismes publics"), elles devraient être estimées à hauteur de **31 672 €** (2 672 € de nouveaux crédits + reports de 29 000 €) à répartir entre :

- la communauté de communes de l'île d'Oléron pour la participation de la commune au CEPMO (2 672 €),
- le SDEER pour les travaux de génie civil télécom lors des enfouissements de réseaux (29 000 €).

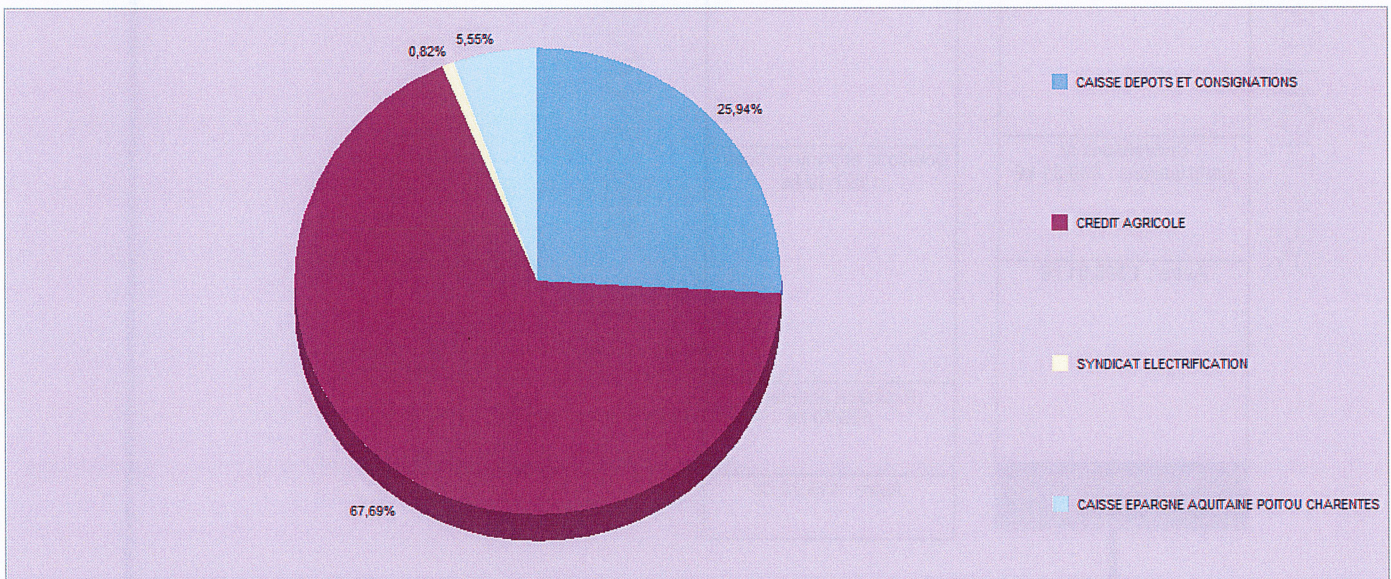
✓ S'agissant des **programmes nouveaux** (chapitre 21 « Immobilisations corporelles » hors opérations d'équipement), ils sont prévus à hauteur de **499 887 €** (421 437 € de nouveaux crédits + reports de 78 450 €) répartis comme suit :

	AR. Prefecture	700 000	279 781	4 (→12.2027)	3,90	Fixe Euribor	51 699	10 161
017-	Crédit agricole	2 000 000	1 601 697	15(→05.2038)	1,53	Fixe	92 290	23 978
Requ	Crédit agricole	2 000 000	1 856 874	22(→10.2045)	0,95	Fixe	72 588	17 382
Publ	Caisse des dépôts et consignations	1 500 000	1 432 487	33(→12.2055)	3,60 (Tx Livret A + 0,60)	Variable Euribor	27 946	36 618
	SDEER	12 058	12 058	4 (→06.2026)	0,00	Fixe	3 015	
	SDEER	40 584	24 350	3 (→06.2025)	0,00	Fixe	8 117	
	SDEER	26 433	8 811	1 (→09.2023)	0,00	Fixe	8 811	

Évolution des remboursements par année



Répartition des emprunts par organisme prêteur



Répartition des emprunts par organisme prêteur		
Organisme prêteur	Capital à rembourser	% d'emprunt
CAISSE DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	1 432 486,87	25,94%
CRÉDIT AGRICOLE	3 738 353,51	67,69%
SYNDICAT ÉLECTRIFICATION	45 219,93	0,82%
CAISSE ÉPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	306 348,00	5,55%

En 2023, la capacité de désendettement (dette/CAF brute)¹ de la commune est de 4,36 ans, soit un taux d'endettement (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement) de 0,71 an pour une moyenne de la strate de 0,70 an ce qui représente une dette égale à 71% de la richesse communale d'une année.

017
Rec. J. 01/03/2023
Publié le 01/03/2023

¹Ce ratio correspond de façon théorique à la durée nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'ensemble de sa CAF brute ou de ses recettes réelles de fonctionnement.

Représentation graphique du budget

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 2 450,28 k€	Contributions directes : 5 538,40 k€
Charges de personnel : 3 016,50 k€	
Subventions et participations : 839,81 k€	Dotations et participations : 1 592,19 k€
Autre : 1 368,91 k€	Excédent antérieur : 629,70 k€
Epargne brute : 500,00 k€	Autre : 415,20 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 3 069,68 k€	Subventions : 584,65 k€
	Dotations, fonds et réserves: 892,30 k€
	Autre : 1 982,43 k€
Dette : 327,03 k€	
Autre : 562,67 k€	Epargne brute : 500,00 k€